



MENTHON-SAINT-BERNARD

Une année de **NOTRE VILLAGE**



Rétrospective
2020



Sommaire

Le Mot du Maire	3
Les commerçants pendant le confinement	4
Les services techniques pendant le confinement	5
La nouvelle équipe municipale	6
Opération Tranquillité Vacances	8
Pour notre environnement, des gestes concrets	9
La mobilité avec les bus	11
Les finances de notre village	14
Le SYANE	16
Décisions de justice	17
Les travaux effectués en 2019, 2020	18
Les événements de 2019, 2020	24
Les cérémonies 2020	30
La vie scolaire	32
Menthon en 1919 et 1920	36
À l'Honneur Madame Gally	38

Directeur de publication
Maire de
Menthon-Saint-Bernard

Conception éditoriale :
Équipe de la commission
communication

Conception graphique :
Catherine Comte
createurdempreinte.fr

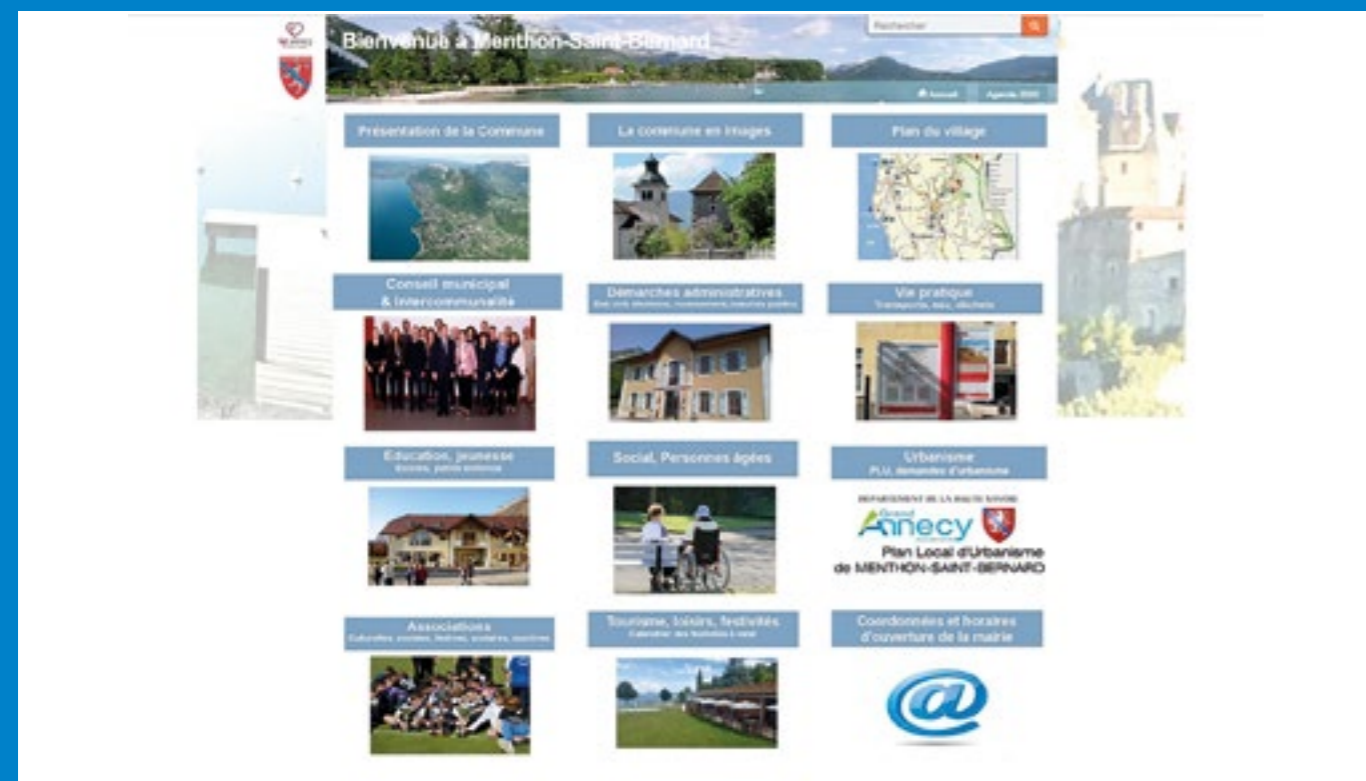
Photos :
Mairie de
Menthon-Saint-Bernard
Dominique Brione-Buland et
Georges Blise

Impression :
Imprimerie Gutenberg

Tirage : 1 400 exemplaires

Site internet de la mairie

N'hésitez pas à le consulter sur : www.menthon-saint-bernard.fr



Le Mot du Maire

L'année 2020 a été marquée par une pandémie mondiale qui nous a toutes et tous contraints à deux périodes de confinement et de couvre-feu.

Pendant celles-ci, les menthonnaises et les menthonnais ont pu constater une volonté d'assurer une continuité des services municipaux en l'adaptant aux mesures sanitaires.

Nos commerçants ont pu ouvrir quotidiennement en modifiant leurs horaires et leur mode de distribution. Nos restaurateurs ont su innover avec la mise en place de la vente à emporter.

Comme cela a déjà été écrit dans les « En 2Mots » de juillet et décembre, il est important de souligner, une fois de plus, l'élan de solidarité dans notre village, notamment envers nos aînés.

Même s'il a fallu s'armer de patience et d'ingéniosité pour s'équiper en masques, gel hydro alcoolique et intégrer le respect d'une distance physique, aujourd'hui les gestes barrières font partie de notre quotidien.

Le planning de nombreux travaux a été bouleversé et leur achèvement différé.

Ceux de la route des côtes sont terminés, la circulation routière et le cheminement piéton depuis Ramponnet jusqu'au centre du village sont ainsi sécurisés.

Quant aux importants travaux de collecte des eaux pluviales, usées et réseaux secs (téléphone et électricité) qui ont débuté le 31 août 2020 entre la place de Presles et le garage Nycollin, ils ont repris le 11 janvier dernier après avoir été interrompus avant les fêtes de fin d'année.

Le début du fonctionnement du nouveau mandat du Conseil Municipal élu le 15 mars dernier s'est vu repoussé au 25 mai, mais cela n'a pas entamé la détermination des élu(e)s.

Malgré cela, je vous souhaite de commencer l'année 2021 sur une note joyeuse et optimiste.

Prenez soin de vous.

J. de Menthon

Maire de Menthon-Saint-Bernard

Bulletin Municipal





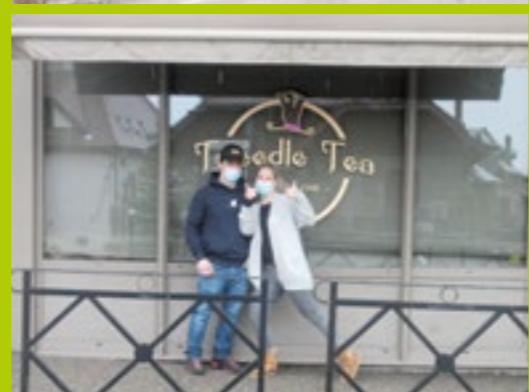
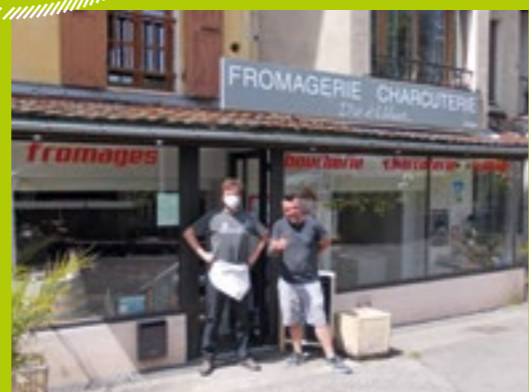
Les commerçants pendant le confinement

Nous remercions les gérants du « Café de la Place », Alexis HESPEL et Maxime SCHLICKLIN, d'avoir autorisé l'implantation sur leur terrasse d'une tente destinée au dépistage de la COVID 19.

Depuis cette installation le pharmacien, Monsieur Emmanuel FONTAINE, a effectué plus de 1000 tests de dépistage.



Merci
À tous nos commerçants qui ont pu assurer l'ouverture quotidienne de leurs commerces en adaptant leurs horaires et leurs modes de distribution, notamment les restaurateurs.
Ils auront besoin de notre soutien dès que nous pourrons reprendre une vie libérée des contraintes liées à cette pandémie.



Les services techniques pendant le confinement

Pendant les périodes de confinement, l'organisation des services municipaux s'est adaptée.

Les services techniques : mise en place d'un dispositif de travail en demi-équipe avec alternance chaque semaine.



La mairie : les contacts se sont effectués par courriel ou par téléphone. L'accueil était assuré par une seule personne en alternance chaque semaine. Les autres agents étaient en télétravail.





La nouvelle équipe municipale



DE GAUCHE À DROITE :

1^{er} rang :
Yves MICHEL, Antoine de MENTHON,
Dominique BRIONE-BULAND, Odile
VEYRAT de LACHENAL, Anne HUDAULT

2^e rang :
Martine PARIS, Laurence MICHEL,
Robert (Bob) PERILLAT, Laura AMEDEO,
Guy ARRAGAIN, Simona CHANAL

3^e rang :
Morgane BAUMGARTNER,
Patrick BERGER, Ludovic FAVRE,
Corinne PHEULPIN, Guillaume MAUREL,
Jérôme GRETZ, Michel FORESTIER,
Patrice COUTIER

MAIRE, MAIRES-ADJOINTS ET CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

- Maire : Antoine de MENTHON
- 1^{er} Adjoint : Jérôme GRETZ, délégué aux Associations, à la Vie Scolaire, à la Jeunesse, aux Sports, aux affaires relatives au domaine de la Mémoire Patriotique
- 2^e Adjointe : Anne HUDAULT, déléguée aux Finances Communales
- 3^e Adjoint : Patrice COUTIER, délégué à l'Urbanisme
- 4^e Adjointe : Morgane BAUMGARTNER, déléguée au Patrimoine et à la Culture, à l'Environnement et au Développement Durable
- 5^e Adjoint : Michel FORESTIER, délégué à la Communication, à l'Événementiel et à l'Inter-Génération
- Conseiller Municipal Délégué : Guy ARRAGAIN, délégué aux Travaux (voirie, bâtiments, aménagements portuaires...), au Cadre de Vie (Entretien général de la commune, Fleurissement et le concours des Villes et Villages Fleuris)



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Associations, Jeunesse Sports, responsable : Jérôme GRETZ, membres : Laurence MICHEL, Patrick BERGER, Guillaume MAUREL, Yves MICHEL, Bob PERILLAT
- Communication, Événementiel et Inter-Génération, responsable : Michel FORESTIER, membres : Laura AMEDEO, Dominique BRIONE-BULAND, Simona CHANAL, Martine PARIS, Bob PERILLAT
- Environnement et Développement Durable, responsable : Morgane BAUMGARTNER, membres : Laura AMEDEO, Odile VEYRAT de LACHENAL, Patrick BERGER
- Espaces verts, Paysages, Fleurissement, responsable : Guy ARRAGAIN, membres : Laurence MICHEL, Odile VEYRAT de LACHENAL
- Finances, responsable : Anne HUDAULT, membres : Laura AMEDEO, Morgane BAUMGARTNER, Martine PARIS, Corinne PHEULPIN, Patrick BERGER, Patrice COUTIER, Michel FORESTIER, Jérôme GRETZ
- Patrimoine et Culture, responsable : Morgane BAUMGARTNER, membres : Dominique BRIONE-BULAND, Anne HUDAULT, Martine PARIS, Odile VEYRAT de LACHENAL, Ludovic FAVRE, Michel FORESTIER
- Travaux, responsable : Guy ARRAGAIN, membres : Dominique BRIONE-BULAND, Simona CHANAL, Laurence MICHEL, Yves MICHEL, Bob PERILLAT
- Urbanisme, responsable : Patrice COUTIER, membres : Anne HUDAULT, Laurence MICHEL, Guy ARRAGAIN, Ludovic FAVRE, Guillaume MAUREL

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

- Au SIVOM
(Syndicat Intercommunal à
Vocation Multiple) de la Tournette :
Antoine de MENTHON,
Anne HUDAULT,
Patrice COUTIER
- Au SYANE
(Syndicat des Energies et de
l'Aménagement Numérique de la
Haute-Savoie) :
Patrice COUTIER
- Correspondant Défense :
Jérôme GRETZ

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS DU GRAND ANNECY

- Aménagement du Territoire et Habitat (dont le PLUI) : Anne HUDAULT, Patrice COUTIER, Guillaume MAUREL
- Economie, Enseignement Supérieur : Laurence MICHEL, Patrick BERGER
- Finances Administration Générale : Antoine de MENTHON, Anne HUDAULT
- Grand Age et Autonomie : Martine PARIS
- Infrastructures et Mobilité : Ludovic FAVRE, Michel FORESTIER
- Transition Ecologique et Environnement : Morgane BAUMGARTNER, Odile VEYRAT de LACHENAL



Opération Tranquillité Vacances

VOUS VOUS ABSENTEZ DE VOTRE DOMICILE

ALORS, PENSEZ À FAIRE SURVEILLER VOTRE HABITATION PAR LE BIAIS DU SERVICE TRANQUILLITÉ VACANCES

Tout au long de l'année, mais plus spécialement encore pendant les vacances, en cas d'absence prolongée, vous pouvez demander à la police municipale de surveiller votre domicile. À l'occasion des patrouilles quotidiennes organisées sur votre commune, la police municipale pourra effectuer un passage sur votre propriété afin de s'assurer que tout est en ordre. En cas

d'anomalies telles que tentatives d'effractions, effractions, cambriolages, constatées par l'agent de police, vous serez immédiatement prévenu et une sécurisation de votre domicile pourra alors être mise en œuvre.

Pour bénéficier de ce service entièrement gratuit, il vous suffit, quelques jours avant votre départ, de télécharger

l'imprimé en ligne en cliquant sur le lien indiqué ci-dessous, de le renseigner et de le faire parvenir à votre police municipale qui ajoutera alors votre domicile à la liste des habitations à surveiller. Cet imprimé sera également envoyé à la brigade de gendarmerie compétente qui effectuera elle aussi des passages réguliers.

1 TÉLÉCHARGER L'IMPRIMÉ SUR : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES
Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : www.prefecturedepolice.paris, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS : Nom, Prénom, Né(e) le, e-mail, Numéro de téléphone mobile

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE : Du, à

VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE À SURVEILLER) : Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.), Code postal, Ville

INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE : Type de résidence (Maison, Appartement), Digicode d'accès à l'immeuble, Bâtiment, Étage, Numéro de porte ou autre précision utile, Existence d'un dispositif d'alarme (Non, Oui)

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE : Nom, Prénom, Code postal, Ville, Numéro de téléphone portable, Téléphone fixe, Cette personne possède-t-elle les clés du domicile?

RENSEIGNEMENTS UTILES : Votre lieu de vacances, code postal, Ville, Êtes-vous propriétaire pendant votre absence? (Non, Oui), Ou à cette adresse électronique, Autre renseignement (à préciser si besoin)

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.
 J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans soit fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : Signature :

2 COMPLÉTER L'IMPRIMÉ

3 ENVOYER



Attention, ce service ne remplace cependant pas les règles élémentaires de vigilance : verrouillez correctement l'ensemble des volets, portes et fenêtres, évitez de signaler votre absence sur votre répondeur téléphonique, pensez à faire relever votre courrier pour éviter une boîte aux lettres qui déborde, ne laissez pas traîner d'objets ou outils tels que barre de fer, échelle, facilitant l'effraction et la pénétration dans votre domicile et enfin n'oubliez pas de prévenir vos voisins de votre absence.

RENSEIGNEMENTS

N'hésitez pas à contacter la police municipale qui vous donnera tous les renseignements utiles et vous expliquera le fonctionnement de ce service.



POLICE MUNICIPALE DE MENTHON-SAINT-BERNARD
Tél. : 06 15 81 41 09
Mail : police.municipale@mairie-menthon.fr

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

ET AUSSI...

Dans un COMPOSTEUR : la plupart des déchets organiques ; les déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé, ...) et les déchets de jardin (branches broyées), branchages, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, ...
Le Grand Anney met à disposition des composteurs individuels au tarif préférentiel de 15€ et installe des composteurs partagés en pied d'immeuble sous certaines conditions*.

Par BROYAGE DES VÉGÉTAUX : le Grand Anney expérimente un nouveau service de broyage des branchages à domicile pour les particuliers et fait appel à un prestataire, qui se déplace gratuitement à votre domicile, afin de broyer les branches préalablement coupées par vos soins au printemps et à l'automne.

Conditions et inscriptions sur le site Internet du Grand Anney*.

À LA PHARMACIE :

Les médicaments et radiographies peuvent être déposés en pharmacie.

À savoir pour les associations Loi 1901 !

Pour répondre à des besoins ponctuels lors d'événements et de manifestations (sans caractère commercial), le Grand Anney met à disposition du matériel adapté pour favoriser une bonne gestion des déchets : bacs

de tris, gobelets réutilisables, ...*

* Plus d'informations sur le site Internet du Grand Anney : www.grandannecy.fr (rubrique « Valorisation des déchets »).
Contact : valorisationdechets@grandannecy.fr
Téléphone : 04 50 33 02 12

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES :

« J'ÉCO-RÉNOVE MON LOGEMENT »

Il s'agit d'un accompagnement technique et financier des copropriétés et des propriétaires qui veulent réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Plus d'informations auprès de SOLIHA, opérateur missionné par le Grand Anney :
Tél. : 04 50 09 99 32.
Mail : contact.hautesavoie@solihha.fr

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Notre commune est équipée d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides : elle est installée route des Moulins, sur le parking du cimetière.

LE FONDS AIR BOIS

Pour améliorer la qualité de l'air, le Fonds Air Bois vise à aider financièrement les particuliers pour changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois datant d'avant 2002 par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

Plus d'informations sur le site Internet du Grand Anney et auprès d'ASDER :
Tél. : 04 79 85 88 50
Mail : fonds-air-bois@asder.asso.fr
Site Internet : www.asder.asso.fr

Pour notre environnement, des gestes concrets

GESTION DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la valorisation des déchets s'organisent à l'échelle de la communauté d'agglomération du Grand Anney, qui met à disposition des habitants l'ensemble des conteneurs et bacs de tri nécessaires à la collecte et au recyclage des déchets, et qui assure également la gestion des déchèteries.

DANS NOTRE VILLAGE :

- Jour de collecte des ordures ménagères : mardi matin (collecte supplémentaire en été le vendredi matin)
 - Emplacements des points d'apports volontaires : chemin de la Prairie, route de la Plage, route du Port, route de la Poste, rue Saint-Bernard, allée du Clos Chevallier, route des Côtes
 - Déchèterie (route du col de Bluffy) :
Horaires d'été : du lundi au samedi de 13h30 à 18h30, ainsi que les mercredis, samedis et dimanches matin de 9h à 12h
Horaires d'hiver : du lundi au samedi de 13h30 à 17h30, ainsi que les samedis matin de 9h à 12h
- Tous les sites sont fermés les jours fériés.
Les changements d'horaires s'effectueront à une date non encore définie pour 2021 (se référer au site Internet du Grand Anney*).
- Pour les professionnels, se renseigner auprès du Grand Anney*.

Feuillet à découper et à plier



La Mobilité avec les bus

HANDBUS

Un nouveau service est désormais proposé aux personnes en situation de handicap moteur et visuel : « handiBus ».

Découvrez les conditions de ce nouveau service.

LE SERVICE handiBUS

Pour permettre à tous de se déplacer, et notamment à tous ceux qui sont dans l'impossibilité d'utiliser les lignes régulières de la Sibra, le Grand Anney propose le service handiBus.

Les personnes en situation de handicap moteur ou visuel peuvent bénéficier de HandiBus, le service de transport à la demande, sur réservation dans les communes du Grand Anney.

NOUVEAU : des horaires en journée et en soirée !
HandiBus est en service du lundi au samedi (hors jours fériés) avec des départs possibles entre 8h30 et 17h30, et également les vendredis et samedis soirs de 17h à minuit.

- Les points de rendez-vous et d'arrêt accessibles ? Ils sont fixés par les clients* en accord avec le service de réservation.

*L'usage d'un fauteuil ou d'un lit est autorisé, à condition de disposer d'un accompagnateur. Le tarif est chargé au passage et s'ajoute à celui de l'abonnement. Les tarifs sont indiqués sur le site www.sibra.fr.

IMPOSSIBLE ?

- Des véhicules adaptés spécialement pour le service HandiBus ?
- Des services pour les soirs du vendredi et samedi, de 17h à minuit ?

QUI PEUT UTILISER handiBUS ?

HandiBus est réservé aux personnes en situation de handicap moteur ou visuel (temporaire ou permanent) dans l'incapacité d'utiliser les lignes régulières Sibra.

L'accès au service est valable pour une durée maximale de 3 ans ou 6 mois dans le cadre d'un handicap temporaire.

Vous êtes

Titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention "mobilité" ou une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention "déplacement"

Préciser vos besoins

- Formulaires de demande d'adhésion (demande, aide et appui, aménagement à l'usage Sibra et sur votre fauteuil).
- Photos de votre carte d'identité.
- Photo d'identité.
- Photographie récente (format de carte CMI et CMI).

Autres cas

- Formulaires de demande d'adhésion (demande, aide et appui, aménagement à l'usage Sibra et sur votre fauteuil).
- Photos de votre carte d'identité.
- Photo d'identité.
- Certificat médical spécifique Sibra rempli par votre médecin traitant.

Préciser vos besoins

- Aménagement de matériel.
- Aide par le conducteur d'adhésion, le service sera sans abonnement par exemple.

Envoi de la carte d'adhésion par la Sibra

COMMENT UTILISER handiBUS ?

➤ CHAQUE UTILISATEUR DOIT SE MUNIR :

HandiBus + **Carte d'adhésion** + **Titre de transport / E-Ticket**

Titre de transport / E-Ticket

- Ticket unité
- Carnet de 10 tickets Jeunes : Pour les jeunes à partir de 5 ans jusqu'à 26 ans titulaires de moins de 26 ans**
- Carnet de 10 tickets Adultes : Pour tous**
- Carnet de 10 tickets Senior : Pour les seniors de 65 ans**

*Membre à l'épave Sibra, pour les adhérents de la Sibra

Accès également possible avec les abonnements Sibra mensuel, trimestriel et annuel.

Transport gratuit pour la France personne obligataire et abonné mensuel mensuel sur les lignes CMI et CMI. Les accompagnateurs sont acceptés dans la limite des places disponibles et peuvent bénéficier du tarif de réduction pour le service. Les chiens d'assistance sont acceptés gratuitement.

RÉSERVEZ VOTRE DÉPLACEMENT

Un seul et unique numéro direct pour réserver tous vos trajets **04 50 10 04 01** du lundi au vendredi de 7h30 à 17h et une adresse mail dédiée : handibus@sibra.fr (sous réserve de confirmation).

- Les réservations peuvent s'effectuer jusqu'à 17h la veille.
- Les réservations des courses de vendredi et samedi soirs sont prises par téléphone auprès de la Sibra jusqu'au mercredi soir 17h.
- La marche à suivre avant d'appeler pour réserver, il vous sera utile de préparer :

Vos noms et prénoms / votre numéro d'adhésion / votre point de départ / votre adresse exacte / l'heure de départ ou d'arrivée souhaitée / l'adresse de destination / votre point d'arrivée / l'adresse exacte / votre numéro de téléphone fixe et portable / votre mode de déplacement.

Conditions de réservation et de transport :

- Dans les établissements scolaires, réservés par le Département.
- Dans les structures médico-sociales qui relèvent de l'établissement ou de l'Assurance Maladie ou du Département (selon le type de structure).

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le service est réservé aux personnes en situation de handicap moteur ou visuel (temporaire ou permanent) dans l'incapacité d'utiliser les lignes régulières Sibra. Le service est réservé aux personnes en situation de handicap moteur ou visuel (temporaire ou permanent) dans l'incapacité d'utiliser les lignes régulières Sibra. Le service est réservé aux personnes en situation de handicap moteur ou visuel (temporaire ou permanent) dans l'incapacité d'utiliser les lignes régulières Sibra.



Pour notre environnement, des gestes concrets

COMMENT TRIER ?

Dans le CONTENEUR JAUNE : les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartonnets, les bouteilles et flacons plastiques UNIQUEMENT et tous les papiers. En vrac, sans film plastique et vides de leur contenu. Tous les papiers se recyclent alors n'hésitez pas ! Le dépôt des cartons bruns est INTERDIT dans le conteneur jaune, ils sont à déposer en déchèterie.

Se dépose dans le CONTENEUR JAUNE



Dans le CONTENEUR VERT : les bouteilles, les pots et bocaux en verre. Sans bouchon, ni couvercle (ne pas mettre de vaisselle ni de verres de table).

Se dépose dans le CONTENEUR VERT



Dans la POUBELLE à COUVERCLE GRIS (poubelle résiduelle) : les films, les sacs, les petits emballages en plastique ou polystyrène, les pots de crème, de yaourt et de fleurs, les mouchoirs en papier, les papiers déchirés ou broyés, les ampoules à filament, la vaisselle cassée (en petite quantité sinon en déchèterie), les bouchons et couvercles... Un doute ? Jetez dans votre poubelle résiduelle.

Se dépose en sac dans la POUBELLE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES



A la DÉCHÈTERIE : les cartons, la ferraille, les végétaux, le mobilier, le bois, les encombrants incinérables (toboggan en plastique,...), les textiles, les déchets d'équipements électriques et électroniques (électronique, ordinateur,...), les lampes fluo compact, les huiles moteurs et les huiles végétales, les déchets diffus spéciaux (pots de peinture,...), les piles, les bouchons et les capsules de café en aluminium,....

Se dépose à la DÉCHÈTERIE



N'hésitez pas à réparer et/ou à donner vos objets, textiles, ... pour un réemploi (par exemple, à Impact Environnement Social à Alex et à d'autres associations locales, ou en s'aidant de sites Internet comme <https://e-reparation.eco/>).

UNE ÉQUIPE FORMÉE POUR DES TRAJETS SÉCURISÉS !

- Le service HandiBus est assuré par des professionnels spécialement formés à :
- La prise en charge de la personne sur la voie publique (trottoir et descente).
- L'installation de la personne dans le véhicule avec fixation du fauteuil roulant.
- Une conduite délicate et adaptée aux passagers.

➤ Les véhicules HandiBus sont des minibus spécialement équipés, peuvent accueillir jusqu'à 3 fauteuils roulants en même temps et 3 accompagnants.

100% DES BUS SIBRA ACCESSIBLES

Soucieux de favoriser l'accès du bus pour tous, la Sibra et le Grand Anney se mobilisent pour faciliter l'utilisation des transports en commun auprès du plus grand nombre. Non seulement avec HandiBus (selon conditions d'accès), mais aussi et surtout par l'ensemble des autres bus du réseau Sibra pour toutes les personnes à mobilité réduite (PMR) - les personnes en fauteuil roulant, avec des béquilles, avec un déambulateur, les poussettes, les malvoyants.

100% des bus standards et articulés de la Sibra sont équipés de planchers surbaissés avec emplacement réservé aux fauteuils et de rampes d'accès rétractables.

Sur chaque bus et sur chaque ligne concernée, 2 sièges généralement de milieu occupent les emplacements réservés en matière d'accessibilité :

- Tous les véhicules ont à gauche un fauteuil et équipé d'emplacement réservé aux fauteuils. Cette ligne est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux fauteuils roulants.
- Tous les véhicules ont à gauche un fauteuil et équipé d'emplacement réservé aux fauteuils et rampes d'accès rétractables. Ils ne s'agissent pas également pour une accessibilité plus élevée. Cette ligne est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et aux fauteuils roulants.

➤ Retrouvez tous les horaires, les tarifs et l'accessibilité des lignes sur les fiches horaires disponibles à l'Épave Sibra, sur www.sibra.fr et dans l'Applet Sibra !

ALLEZ-Y PAR TOUS LES MOYENS !

BUS • CAR • VÉLO • VOITURE • TRAIN • MÉTRO

Transport gratuit pour la France personne obligataire et abonné mensuel mensuel sur les lignes CMI et CMI. Les accompagnateurs sont acceptés dans la limite des places disponibles et peuvent bénéficier du tarif de réduction pour le service. Les chiens d'assistance sont acceptés gratuitement.

handiBUS PLUS DE MOBILITÉ POUR TOUS !

Service de transport à la demande réservé aux personnes en situation de handicap moteur et visuel

NUMÉRO DIRECT POUR RÉSERVER 04 50 10 04 01

LIABLE À PARTIR DU 04-09-2020

E-TICKET - FLASHÉZ !

- Facile avec l'Applet Sibra
- de flasher le QR Code en montant dans le bus
- le voyage gratuit 1 heure !

APPUI SIBRA à télécharger sur [Google Play](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.sibra.appui) et [App Store](https://www.apple.com/itunes/lookup?id=com.sibra.appui)

Grand Anney et **Sibra**



LIGNES DE BUS

Pour nous déplacer, nous bénéficions de trois lignes de bus qui desservent notre village (ligne 61) et le haut de notre commune (lignes 62/63) :

- La ligne 61 avec un cadencement de 14 allers et retours entre Menthon-Saint-Bernard et Annecy, du lundi au samedi, avec deux stations : Chef-lieu et Presles,
• Les lignes 62/63 avec un cadencement de 11 allers vers Annecy et 9 retours depuis Annecy, du lundi au dimanche, avec une station au col de Bluffy.

Ces lignes permettent aussi aux habitants du haut de notre commune de se déplacer vers Thônes, La Clusaz et le Grand-Bornand.

Nous publions les horaires de ces lignes afin de nous encourager à modifier nos comportements en matière de mobilité, et ainsi contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique.

Table for line 61: ANNECY > TALLOIRES-MONTMIN. Includes columns for JOURS DE FONCTIONNEMENT, L M Me JVS, and a grid of departure times for various stops like ANNECY Gare routière, ANNECY Parmelan, etc.

Table for line 61: TALLOIRES-MONTMIN Angon (Route des Vignes). Includes columns for JOURS DE FONCTIONNEMENT, L M Me JVS, and a grid of departure times for stops like TALLOIRES-MONTMIN Angon, TALLOIRES-MONTMIN Les Granges, etc.

L: LUNDI - M: MARDI - Me: MERCREDI - J: JEUDI - V: VENDREDI - S: SAMEDI - D: DIMANCHE

Pas de service le dimanche et les jours fériés. No service on Sunday and public holidays.

L: MONDAY - M: TUESDAY - Me: WEDNESDAY - J: THURSDAY - V: FRIDAY - S: SATURDAY - D: SUNDAY

No service on Sunday and public holidays.



Table for lines 62/63: ANNECY > LA CLUSAZ > LE GRAND-BORNAND. Includes columns for JOURS DE FONCTIONNEMENT, L M Me JVS, and a grid of departure times for numerous stops including ANNECY Gare routière, ANNECY Parmelan, ANNECY Albigny, etc.

L: LUNDI - M: MARDI - Me: MERCREDI - J: JEUDI - V: VENDREDI - S: SAMEDI - D: DIMANCHE. Les jours fériés, la ligne circule comme le dimanche. La tarification SIBRA s'applique en zone Grand Annecy.

Table for lines 62/63: LE GRAND-BORNAND > LA CLUSAZ > ANNECY. Includes columns for JOURS DE FONCTIONNEMENT, L S, L M Me JVS, and a grid of departure times for stops like LE GRAND-BORNAND Gare routière, LA CLUSAZ Gare routière, SAINT-JEAN-DE-SIXT, etc.

L: LUNDI - M: MARDI - Me: MERCREDI - J: JEUDI - V: VENDREDI - S: SAMEDI - D: DIMANCHE. Les jours fériés, la ligne circule comme le dimanche. Horaires non garantis en fonction des conditions climatiques et du trafic routier. Veuillez en tenir compte pour vos correspondances. La tarification SIBRA s'applique en zone Grand Annecy.





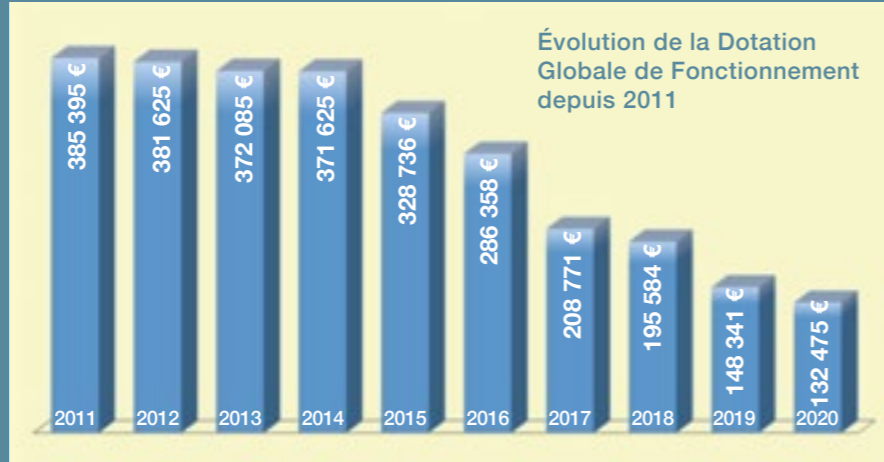
Les finances de notre village

ANNÉE 2020 : ANNÉE D'ÉLECTION MAIS PAS QUE... ANNÉE DÉROUTANTE, ANNÉE IMPRÉVUE, IMPRÉVISIBLE...

Les finances des communes, quelles qu'elles soient, n'auront pas été épargnées par l'ampleur de la crise sanitaire que nous traversons.

Le budget voté début mars 2020, avait été construit en léger retrait sur celui de 2019 pour tenir compte du désengagement progressif de l'État et du souci permanent d'une saine gestion des dépenses publiques au niveau communal.

Les circonstances nous ont aidés à respecter ces consignes puisque le blocage quasi général de l'activité pendant près de deux mois s'est répercuté sur les travaux réalisés et les opérations comptables inhérentes ; mais ce retard ne sera que partiellement rattrapé ; en effet, la réalisation du budget fin 2020 devrait accuser une baisse de l'ordre de 8 à 9% par

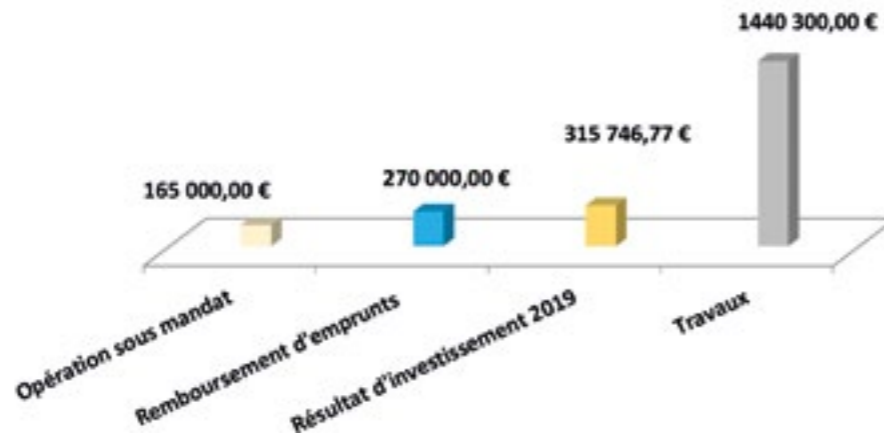


rapport au compte administratif de 2019.

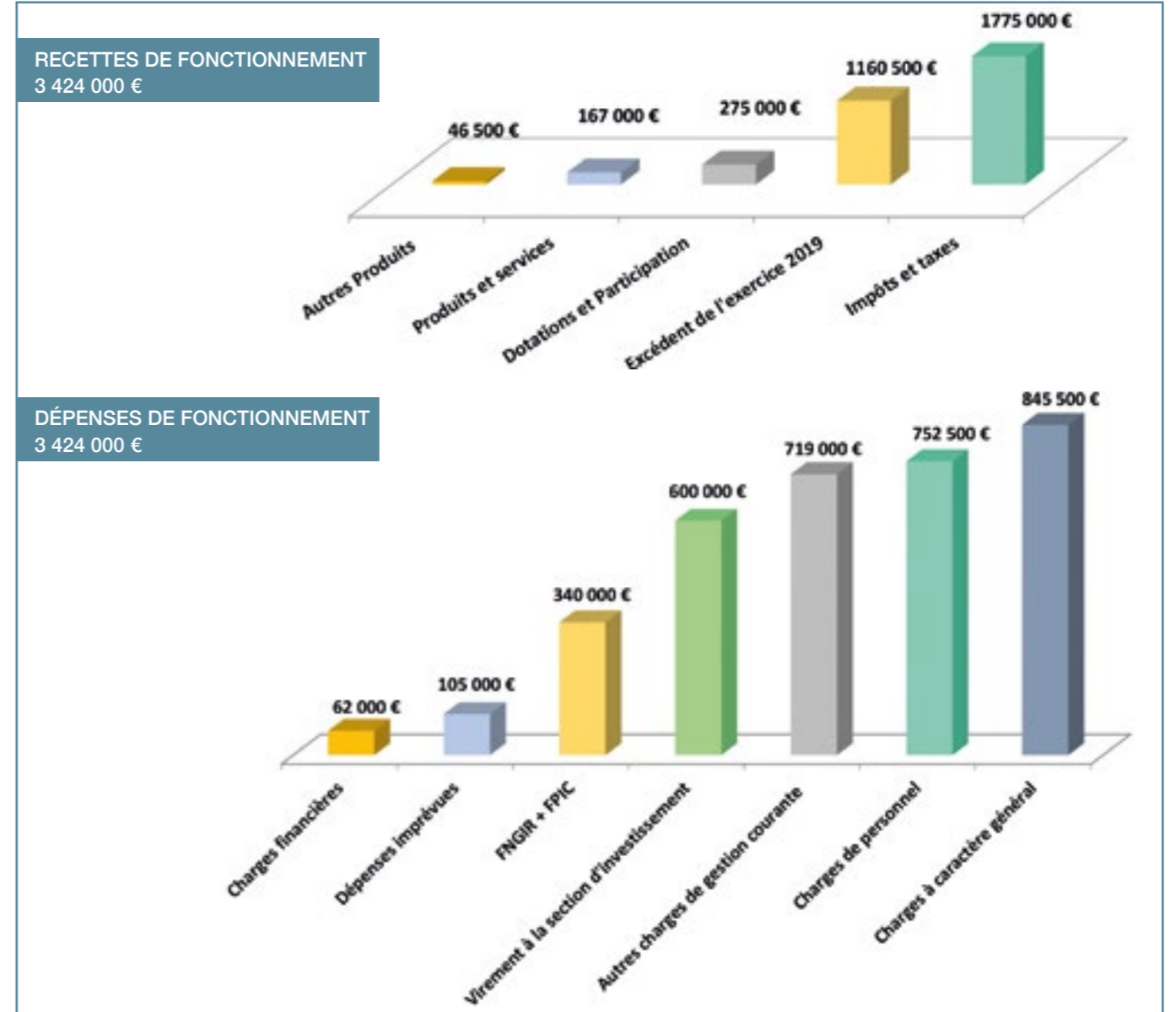
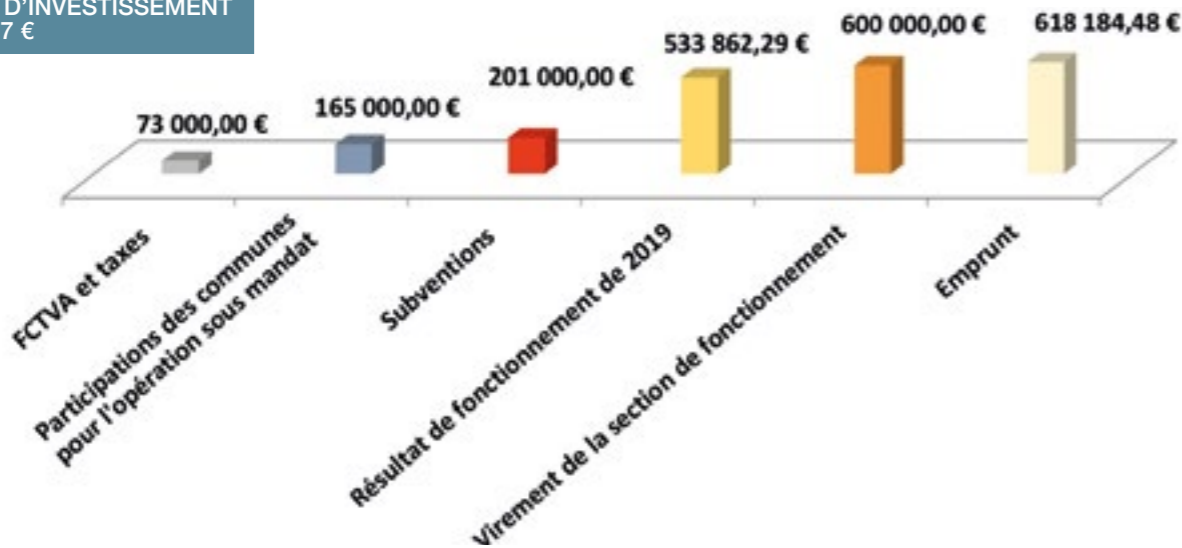
Au demeurant, la commune n'en n'a pas moins terminé ou engagé les plus gros investissements respectivement inscrits aux budgets 2019 ou 2020 : fin des travaux du parking de la poste,

en vue de l'arrivée de la Voie verte et sous la direction des services du département, préparation de l'aménagement du carrefour de la route du port et travaux de VRD à Presles et, enfin, dernières opérations d'installation de la vidéo protection.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2 191 046,77 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2 191 046,77 €



Le budget des activités commerciales aura lui directement subi les conséquences de la Covid-19 puisque par décision du Conseil Municipal à l'automne, les exploitants du bord du lac ont bénéficié d'une exonération partielle de loyer.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses diverses	50 217€	subvention du Département	12 091€
• fournitures	20 265€	subvention pour masques	6 679€
• désinfection locaux	21 154€		5 412€
• nettoyage école	4 800 €	Pertes sur recettes	
• surcoût mensuel (1200 €)		exonération de loyers	- 24 837€
• fonds de solidarité (contribution obligatoire)	4 000€	exonération de droit de place	- 23 448€
		garderie	- 1 186€
		(remboursement tickets)	- 203€
		Solde net : 62 965,00€*	

* somme à laquelle il conviendrait de rajouter les heures passées par nos agents à l'entretien quotidien des différents locaux communaux

Au final, et malgré le contexte, cette année 2020 ne s'affichera pas comme la plus difficile à assurer financièrement. En revanche, l'année 2021 s'inscrira dans un contexte économique et social compliqué, impacté par les plans de relance promis qui affecteront sans aucun doute les aides de l'Etat aux

collectivités locales : gel de la DGF, modification de la répartition des dotations notamment aux investissements.

La rigueur de notre gestion ne devra en être que plus stricte encore et ceci d'autant plus que la très récente décision de la Cour Administrative d'Appel

de Lyon (CAA) porte la responsabilité de la commune à 50% au lieu du tiers prévu par le Tribunal administratif de Grenoble dans le cadre de l'affaire Ogliastro/SAS RVO : cet arrêt de la CAA impactera le résultat de l'exercice 2020.



MENTHON-SAINT-BERNARD, la fibre est là !

L'ouverture des services Très Haut Débit pour les particuliers se poursuit en Haute-Savoie sur le réseau du Syane : initié en 2018 dans les secteurs du Genevois et de la Vallée de l'Arve, le déploiement de la fibre FTTH s'est poursuivi sur la rive Est du lac d'Annecy. Ainsi, c'est près de **1.280 logements éligibles à compter du 1^{er} Février 2021 sur la commune de Menthon-Saint-Bernard.**

Le réseau public fibre optique du Syane est exploité et commercialisé par l'entreprise privée COVAGE dans le cadre d'une délégation de service public.

Se raccorder à la fibre optique en 3 étapes :

1. Je teste l'éligibilité de mon logement et je choisis mon opérateur fibre parmi ceux présents à ce jour sur le réseau : rdv sur www.covage.com
2. Je demande le raccordement à mon opérateur fibre, réalisé dans un délai moyen de 6 semaines
3. L'opérateur m'informe que ma ligne est activée. Je branche ma box pour bénéficier de mes nouveaux services très haut débit



Vous résidez en copropriété de 4 logements ou plus ?

Vous pouvez dès maintenant solliciter votre Syndic ou gestionnaire de copropriété afin que le sujet de l'installation de la fibre soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Covage Haute-Savoie met également à votre disposition un modèle de convention type à signer et renvoyer à : hautesavoie@stratel.fr

LA FIBRE OPTIQUE POUR DES SERVICES NUMERIQUES PLUS PERFORMANTS

Les avantages de la fibre optique

- ❖ Une connexion de haute qualité et ultra-rapide
- ❖ Un débit symétrique jusqu'à 1 giga qui permet de bénéficier d'un même débit élevé pour envoyer ou recevoir des données
- ❖ Des usages en simultané

Quelques exemples d'usages

- ❖ Télétravail, échanges de fichiers volumineux, visioconférence, etc.
- ❖ Loisirs en ligne : télévision HD, streaming, jeux vidéo
- ❖ Gestion des appareils connectés : domotique
- ❖ Nouveaux services : télé-médecine, administration à distance, etc.

Vous souhaitez en apprendre plus sur la technologie fibre optique et ses usages ?

Consultez le **guide** de la fibre optique pour les particuliers ainsi que notre **Foire Aux Questions** sur : www.fibre-particuliers.fr

Vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre connexion fibre ? (éligibilité, activation de vos services, raccordement de votre logement, etc.)

Rdv sur covage.com rubrique « Vous avez des questions ? »

Avec la participation financière de :

Réseau public exploité par :



L'intégralité des ces quatre arrêts est consultable sur le site de la mairie : www.menthon-saint-bernard.fr et en mairie.

Le 15 décembre 2020, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a rendu 3 arrêts concernant le PLU de la Commune de Menthon-Saint-Bernard.

Il s'agit :

1. de l'Arrêt YALCIN de GERMOND / Grand Annecy - PLU Commune de Menthon-Saint-Bernard,
2. de l'Arrêt HUBOUX / Grand Annecy - PLU Commune de Menthon-Saint-Bernard,
3. de l'Arrêt SCI Le Moulin des MEUNIERS / Grand Annecy - PLU Commune de Menthon-Saint-Bernard.

Ces trois arrêts, notifiés le 17 décembre 2020, rejettent les recours de ces trois pétitionnaires.

Ils purgent donc les recours contre le PLU qui est définitivement validé, après bientôt 4 ans de procédure.

Le PLU n°2 de la Commune de Menthon-Saint-Bernard restera applicable jusqu'à l'adoption du PLU i du Grand Annecy

Voici un résumé de l'Arrêt de la COUR ADMINISTRATIVE d'APPEL de LYON du 15 déc. 2020, notifié le 17 décembre 2020 concernant le dossier :

SAS RVO et Monsieur OGLIASTRO / Commune de Menthon-Saint-Bernard et GROUPAMA

Rappel des faits :

La SAS RVO et Monsieur Hervé Ogliaastro ont demandé au Tribunal Administratif de Grenoble de condamner la commune de Menthon-Saint-Bernard à leur verser une somme

de 230.160€ en réparation du préjudice qu'ils ont subi en raison de l'illégalité de deux refus de permis de construire du 15 avril 2014, ainsi que la somme de 6.159.659€ en raison de l'illégalité du classement de leur terrain.

Par un jugement du 15 novembre 2018, le Tribunal Administratif de Grenoble a condamné la Commune de Menthon-Saint-Bernard à verser :

1. à la SAS RVO la somme de 150.600 €
2. à Monsieur Hervé Ogliaastro la somme de 1.454.704 €

Ces deux sommes ont été versées par Groupama, assureur de la Commune.

Par une requête du 14 janvier 2019, la SAS RVO et Monsieur Hervé Ogliaastro ont interjeté appel devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon en demandant à la CAA de condamner la Commune de Menthon-Saint-Bernard à verser à la SAS et à Monsieur Ogliaastro, la somme de 6.323.659 € (outre intérêts au taux légal)

Groupama, assureur de la Commune, a, également, fait appel de cette décision, prenant ainsi la direction du procès pour le compte de la Commune qui s'est jointe à cette requête.

Monsieur et Madame Ogliaastro ont acquis par acte authentique du 9 novembre 2011 différentes parcelles d'une superficie totale de 10.262 m², pour un prix de 4.700.000 €, sous condition résolutoire de la non-approbation par le conseil municipal au plus tard le 19 décembre 2011, de leur classement en zone constructible.

Par deux arrêtés du 15 avril 2014, le Maire de Menthon-Saint-Bernard a refusé de délivrer les permis sollicités sur certains de ces terrains au motif que les projets méconnaissent les dispositions de la loi « littoral ».

Les demandes de la SAS RVO et de Monsieur Ogliaastro tendant à l'annulation de ces refus ont été rejetées par un jugement du 18 mai 2017 par le Tribunal Administratif de Grenoble devenu définitif : ni la SAS RVO, ni Monsieur Ogliaastro n'ayant fait appel de cette décision du TA.

Sur la responsabilité de la SAS RVO et de Monsieur Ogliaastro :

La SAS RVO dont l'objet est de réaliser une opération consistant à l'achat de vastes parcelles de terrains et de construire quatre villas sur quatre lots, ainsi que Monsieur Ogliaastro, qui en est par ailleurs le dirigeant et l'unique associé, doivent être regardés, compte tenu de la nature et de l'importance de l'opération, comme ayant agi en professionnels de l'immobilier.

mention le certificat d'urbanisme informatif qui avait été délivré le 25 octobre 2011, la SAS RVO et Monsieur Ogliaastro ont commis des imprudences fautives de nature à exonérer la Commune de Menthon de la moitié de sa responsabilité.

La CAA décide :

1. La somme que la Commune de Menthon-Saint-Bernard a été condamnée à verser à Monsieur Ogliaastro et à la SAS RVO par le jugement du 15 novembre 2018 du Tribunal Administratif de Grenoble est portée aux sommes respectives de 2.182.056,50 € et 391.269,47 €

Délibéré de la CAA :

Sur la responsabilité de la Commune :

Ainsi que l'a jugé le TA de Grenoble, la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2011 (approbation du PLU n°1) était entachée d'illégalité en ce qu'elle classait en zone constructible les parcelles concernées. La commune de Menthon-Saint-Bernard a ainsi commis une faute de nature à engager sa responsabilité.

En faisant l'acquisition des premiers terrains, sous seule réserve de l'approbation du plan local d'urbanisme, qui devait intervenir quelques jours plus tard, et les terrains suivants, sans condition résolutoire de délivrance d'un permis de construire, alors qu'ils ne pouvaient ignorer l'application à ces terrains des dispositions applicables aux communes littorales, dont faisait

2. La Commune de Menthon-Saint-Bernard et la société Groupama Rhône-Alpes Auvergne verseront à Monsieur Ogliaastro et à la SAS RVO la somme de 2.000 € au titre du Code de justice administrative.



Les travaux effectués en 2019, 2020



PARKINGS

Pour éviter l'installation de véhicules de camping sur les parkings de la route du Port, de nouveaux portiques, plus solides, ont été installés.

L'aménagement d'une zone piétonne sécurisée depuis ces parkings jusqu'aux bords du Lac fait partie des projets.

Les travaux de réorganisation du parking François de Menthon a permis d'accroître la capacité de stationnement.

Le parking en herbe situé près du nouveau cimetière a été délimité par des lisses en bois et son accès a été protégé des véhicules de camping par un portique. Cet emplacement de stationnement facilite l'accès au centre du village par la proximité de la partie piétonne de la route de Ramponnet.

L'autre parking en herbe, contre l'ancien cimetière, permet d'augmenter la capacité de stationnement et offre un accès rapide au centre du village par la route des Moulins.



À l'automne 2019, il a été décidé de planter des arbres sur le parking derrière la plage afin de générer de l'ombre et d'abriter ainsi les véhicules du soleil. Une fois leur emplacement défini, la préparation du sol et leurs plantations réalisées, ces arbres sont protégés par des lisses en bois.



TOILETTES

Commencés au début de l'été 2019, les travaux d'installation des toilettes publiques du parking François de Menthon, effectués par l'entreprise E. Perillat se sont déroulés par étapes :

- maçonnerie,
- installation des sanitaires,
- plantation des abords,
- harmonisation des couleurs de peinture entre les murs de ces toilettes, la borne électrique et les rampes des escaliers,
- préparation et installation du coffrage, par les repreneurs de l'entreprise Arragain, qui va recevoir la partie végétalisée.

Suite à l'optimisation des places de stationnement du parking François de Menthon, l'accès et la sortie du parking devant les commerces ont été modifiés pour sécuriser la circulation.

Une zone de livraison a été matérialisée au sol. La circulation du centre du village est ainsi plus fluide.



Et pour anticiper l'arrivée prochaine de cyclistes empruntant la future voie verte, des stationnements vélos ont été installés.



VOIERIE

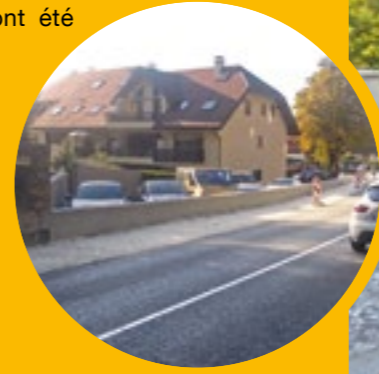


Le chantier de la voie verte entre Veyrier du Lac et Menthon-Saint-Bernard se poursuit.

En prévention de son arrivée sur notre village, d'importants travaux de collecte d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'enfouissement de réseaux secs (électricité et téléphone) ont été réalisés depuis le chemin de la Prairie, la place de Presles et jusqu'au garage Nycollin.



Des limites de propriété et copropriété ont été modifiées à cet effet et de nouveaux murs de clôture ont été érigés.

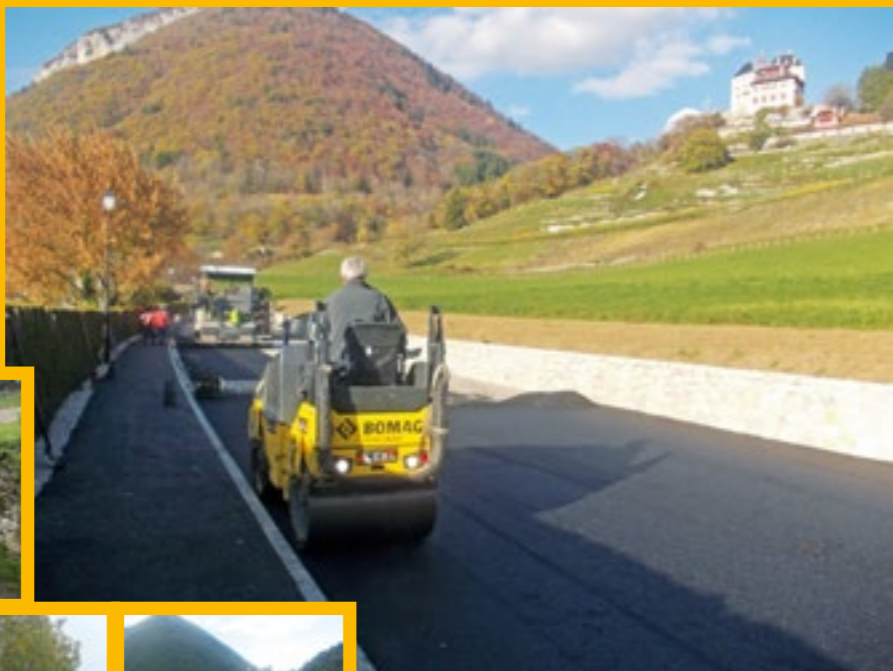


Une maison, à l'angle de la route du Port et de la route d'Annecy, a été démolie et le pignon de la maison voisine a été consolidé.



VOIERIE

Commencés ce printemps, les travaux route des Côtes ont dégagé la perspective sur le Château et ses vignes, élargi la voie de circulation, créé des places de stationnement, sécurisé le cheminement piéton depuis le hameau de Ramponnet et facilité l'accès aux points d'apport volontaires (P.A.V.)



Afin de sécuriser la circulation piétonne avant les gels de l'hiver, la canalisation d'eaux pluviales et de ruissellement située en bas du parking de la plage vers le lac a été débouchée par le Grand Annecy.



Les mâts d'éclairage route de la Poste ont été remplacés et leur emplacement modifié pour faciliter le cheminement piéton sur le trottoir.



PLAGE

L'ancien terrain de volley de la plage a laissé place à un terrain de Beach-Volley. Le sol sableux est plus souple et occasionne moins de poussière.



PORT

Le sol des terrains de pétanque du Port a été rénové.



SQUARE

Le square à côté du Palace a été aménagé d'une table de pique-nique.



TENNIS

Les arbres malades devant le club house des tennis ont été remplacés. Cela fut l'occasion de rénover la terrasse devant le restaurant.



Les véhicules des services techniques sont désormais identifiables avec la présence du blason de notre village sur les portières.





Les événements de 2019, 2020

LA CHAPELLE DE RAMPONNET « NOTRE DAME DES GRÂCES »

Après un an de travaux, la chapelle de Ramponnet qui date de 1706 s'offre un second souffle.

À l'occasion de la fête annuelle, organisée par l'association « Les Amis de Ramponnet », présidée par Bernard Lachenal, la traditionnelle messe du 15 août célébrée devant la chapelle a permis à de nombreux menthonnais et vacanciers de découvrir le nouveau visage de « Notre Dame des Grâces ».

En préambule, Antoine de Menthon présentait l'ensemble des travaux réalisés et remerciait l'implication de l'association « Les Amis de Ramponnet ».

Après le temps spirituel, les fidèles se retrouvaient autour de la fontaine pour poursuivre ce moment de partage autour du verre de l'amitié et quelques grignotages.

À cette occasion, chacun pouvait s'attarder devant une exposition de photos retraçant les différentes phases des travaux.



FESTIPHOTO

Lors de cette 5ème édition de Festiphoto, environ 80 tirages en grand format ont été exposés, aussi bien d'artistes amateurs que professionnels, français et internationaux, avec pour cette année 2020, une mise en avant du travail artistique de 8 femmes photographes sur le thème « Regards sur le Monde ».



LA GALETTE DES ROIS ET LE FORUM DES ASSOCIATIONS

La « Galette » représente un moment de partage entre toutes les menthonnaises et tous les menthonnais, toutes générations confondues, qui existe depuis 20 ans, au mois de janvier. Les associations de Menthon-Saint-Bernard se sont jointes à cet événement convivial depuis 2 ans. Chacune ou chacun peut ainsi découvrir de stand en stand les nombreuses activités proposées par ces associations.





MUZIK AU BORD DE L'EAU

Il aura fallu attendre la phase 2 du déconfinement, le 2 juin, pour décider de maintenir cette 12^e édition de « Muzik au Bord de l'Eau ».

Par anticipation, la programmation était déjà arrêtée.

Notre graphiste, Alain Rolland, et notre imprimeur, Bertrand Maddalena de

Parastick, ont été des complices efficaces grâce à leur réactivité.

Une des rares animations musicales estivales de plein air autour du lac, elle a remporté un vif succès.

Le partenariat avec la SIBRA et la campagne d'affichage dans tous les bus ont dû contribuer à ce résultat.



Honolulu Swim Club



Still Young



Funk You Up



The Garbage Men



JamPop



Tim O'Connor avec Hervé Paul



L'Affaire Tourne' Sol



The Spring Folk Orchestra



Samsaya

PREMIÈRE « SCÈNE OUVERTE » AU PORT

À l'initiative de Bertrand Burquier, un menthonnais passionné de musique, s'est déroulée une nouvelle animation « Première Scène Ouverte » sous le grand cèdre du Port.

Pendant deux jours, les 20 août et 6 septembre, cette animation a permis de découvrir des talents vocaux et de leur donner la possibilité de se produire devant un public.



LES « 70 ANS DES HABITUÉS DU MUR » AU PORT

Nés en 1950, leur lieu de rendez-vous pendant les beaux jours était ce mur au Port de Menthon, à gauche de l'embarcadere.

De leur jeunesse et de leur adolescence, ils ont tissé des liens qui perdurent puisqu'ils se réunissent à l'occasion d'une décennie de plus.

Cette année, ils ont célébré leurs 70 ans sur ce lieu mythique.

Après avoir trinqué à l'amitié devant le Chalet du Port, ils ont prolongé ce moment convivial à l'ombre des arbres du Pavillon des Fleurs.



OCTOBRE ROSE À MENTHON

Le dimanche 18 octobre, des bénévoles du Comité du Dépistage 74 étaient présents pour sensibiliser et récolter des dons dans le cadre de l'opération Octobre Rose.



NETTOYAGE DU LAC

Le premier dimanche d'octobre, l'Association des Pêcheurs et le Club Delphis Plongée, avec également la participation du club de plongée d'Albertville, ont mené leur traditionnelle opération de nettoyage du lac dans la baie de Menthon.

Comme vous pouvez le voir sur les photos, cette belle initiative est loin d'être inutile... une sympathique collaboration associative au service de la qualité de vie de la commune.





Les Cérémonies 2020

INAUGURATION DES STÈLES EN HOMMAGE À

FRANÇOIS DE MENTHON

Le 28 septembre 2019, deux stèles illustrant les engagements de François de Menthon furent dévoilées sur la Place de l'église et à l'entrée du Château.

Les cérémonies se sont déroulées en présence de représentants et d'élus de l'État, du Département, de la commune et des communes voisines.

Cet hommage officiel était rythmé par la Fanfare du 27^e Bataillon de Chasseurs Alpins.

Ces honneurs, bien que tardifs, saluent l'homme qui a beaucoup donné pour la liberté, la coordination des réseaux de Résistance, la France, le département et sa commune.

Politicien visionnaire, il a œuvré pour organiser l'après-guerre et construire un monde moderne.



CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Conformément aux dispositions gouvernementales, les cérémonies commémoratives se sont déroulées sans public et en présence limitée aux côtés du Maire.

CÉRÉMONIE DU 75^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945, LE 8 MAI 2020

Personnalités présentes :

- Monsieur André CROSET, Président de l'Amicale des Anciens Combattants de Menthon-Saint-Bernard, avec le drapeau des Anciens Combattants.
- Capitaine GUILLON-VERNE de la Compagnie des Glières, représentant le 27^e Bataillon de Chasseurs Alpins.
- Lieutenant de Vaisseau Claire CROUSIER, de la Marine Nationale.

- Lieutenant Yannick GROSGEORGE, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Annecy-le-Vieux / Groisy.
- Monsieur Gérard METRAL, Président de l'Association des Glières.
- Détachement du Corps de Sapeurs-Pompiers avec son drapeau et sa garde.
- Monsieur Jérôme GRETZ, Maire-Adjoint, Correspondant défense.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Personnalités présentes :

- Monsieur André CROSET, Président de l'Amicale des Anciens Combattants de Menthon-Saint-Bernard, avec le drapeau des Anciens Combattants.
- Lieutenant Yannick GROSGEORGE, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Annecy-le-Vieux / Groisy.
- Adjudant GARCON, de la Première Compagnie du 27^e Bataillon de Chasseurs Alpins.

- Détachement du Corps de Sapeurs-Pompiers avec son drapeau et sa garde.
- Monsieur Jérôme GRETZ, Maire-Adjoint, Correspondant défense.



CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE 2020 : JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX ANCIENS COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD

Personnalités présentes :

- Monsieur André CROSET, Président de l'Amicale des Anciens Combattants de Menthon-Saint-Bernard, avec le drapeau des Anciens Combattants.

- Capitaine Yannick GROSGEORGE, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Annecy-le-Vieux / Groisy.
- Monsieur Jérôme GRETZ, Maire-Adjoint, Correspondant défense.

Pour information, le Lieutenant Yannick GROSGEORGE a été promu Capitaine au cours de l'été 2020.



Chaque cérémonie commémorative représente une opportunité pour l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres (ONACVG) de collecter des fonds et de distribuer cette fleur française du souvenir : le Bleuets.

La COVID 19 rendant impossibles les quêtes sur la voie publique, l'Office encourage les dons en ligne : <https://www.onac-vg.fr/dons/>.

Ces dons ouvrent droit à défiscalisation et permettent de subvenir aux besoins des combattants d'hier et d'aujourd'hui, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme. Le Bleuets participe au financement des études supérieures pour les pupilles de la Nation, des équipements pour les militaires blessés, ou propose un accompagnement psychologique aux victimes d'actes de terrorisme, et contribue à l'aide au maintien à domicile des plus âgés.

Parallèlement, le Bleuets de France soutient des projets mémoriels locaux et de nombreuses manifestations à caractère culturel et pédagogique.



À L'ÉCOLE DU CLOS CHEVALLIER

L'ÉCOLE DU CLOS CHEVALLIER OBTIENT LE LABEL E3D (ÉCOLE EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Le dossier avait été posé début 2020. L'école publique vient d'apprendre que le label E3D lui a été attribué. Sous l'impulsion de sa directrice, Annick Villaret Almin, l'équipe enseignante a fait le bilan des actions déjà entreprises et a aujourd'hui plus que jamais, la volonté de poursuivre son engagement. C'est l'occasion de valoriser les projets déjà en place comme l'organisation de débats interdisciplinaires, la réflexion

autour de la consommation énergétique et des déchets, la création d'un carré potager et/ou fleuri pour chaque classe dès la maternelle. Cette année scolaire verra pour la première fois l'élection d'élèves éco-délégués ainsi que la création ou la consolidation de partenariats avec les collectivités locales, les associations de parents.

Les bulbes plantés par les élèves ont fleuri pendant le confinement



PANNEAU DES RETROUVAILLES

Au mois de mai, à la sortie du confinement, tous les élèves n'ont pas pu revenir à l'école en même temps. Pourtant, celle-ci leur a beaucoup manqué. Les élèves de CM1/CM2 ont réalisé un « panneau des retrouvailles » pour exprimer leurs émotions et échanger par l'écrit avec ceux qui étaient encore à la maison.

Voici le travail réalisé par les élèves de CM1/CM2 en Education morale et civique concernant les valeurs de la République.



L'APE DU CLOS CHEVALLIER

L'APE (Association des Parents d'Elèves) du Clos Chevallier a pour mission principale de financer des activités scolaires pour les enfants de l'école publique de Menthon-Saint-Bernard, en organisant des événements chaleureux et festifs tout au long de l'année.

Ces événements sont des moments de rencontres et d'échanges, intégrés dans la vie de l'école mais aussi du village. Ils se tiennent grâce à l'aide des enfants (et de leur enthousiasme !), de leurs familles et de l'équipe pédagogique : marché de Noël lors de la fête

du boudin, défilé dans le village pour la Fête du printemps, vide-greniers, fête de l'école, sans oublier les ventes régulières de gâteaux préparés par les élèves ainsi que les ventes de sapins de Noël, de brioches des rois, de chocolats de Pâques, ...

Les fonds reversés à l'école par l'APE ont permis de financer en 2019-2020 les photos de classes confinées (qui ont été offertes aux familles), ainsi que des spectacles, une conférence sur l'eau, les sorties neige des maternelles, des rallyes lecture, des abonnements à des magazines, des transports en

car, du matériel (élevage, plantations, cuisine)...

Après une année 2020 sans événement en raison du contexte sanitaire, l'APE espère que 2021 permettra d'organiser à nouveau des manifestations et de retrouver tous ensemble ces moments de convivialité qui nous sont si chers.

<https://apeducloschevallier.wordpress.com/>

À L'ÉCOLE DES MOULINS

Pour l'année 2019-2020, nous avons choisi comme projet « L'Environnement », sujet qui nous tient très à cœur en équipe.

Nous avons décliné ce thème sous plusieurs angles, correspondant à chaque période de l'année scolaire.

Après avoir travaillé sur l'eau et visité l'usine de dépollution des eaux située à Cran Gevrier, nous devons étudier « l'environnement et la santé »... Le COVID s'est malheureusement interposé dans notre programme d'une autre manière.

Dans le travail à distance, nous avons mis l'accent sur l'étude du fonctionnement et des bienfaits des arbres, afin que chaque élève puisse profiter du confinement pour mettre en œuvre ses apprentissages. Nous avons ainsi largement profité des informations transmises dans le livre « Entends-tu les arbres parler ? ».

Nous avons aussi étudié les cycles de vie de végétaux (comme les pissenlits, des pommes de terre) et d'animaux (grenouille, papillon...). Beaucoup d'enfants nous ont donné des retours sur leurs plantations.

L'événement tant attendu en 2020 a été l'accord donné pour l'autorisation d'ouverture d'une 4^e classe. Celle-ci a permis d'équilibrer la vie de notre école avec des double-niveaux dans chaque classe, et d'accueillir de nouvelles familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s). Ainsi, de nouveaux « copains » et « copines » sont venus enrichir la communauté de nos élèves, et ceci dans toutes les classes !



Bricolage de Côme pour le projet Vendée Globe



CETTE ANNÉE 2020-2021, LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE S'ARTICULE AUTOUR DU MOT « EXPRESSION ».

Nous avons décidé, dans le cadre de ce thème, d'envoyer au début de toutes les vacances une gazette de l'école pour présenter certaines des activités réalisées durant chaque période.

Les familles trouvent, dans cette gazette, la présentation et la description d'un ou plusieurs temps forts de la période pour chacune de nos classes : l'occasion de garder un souvenir d'une sortie ou d'un moment partagé ensemble !

Au « menu » de cette première période de l'année :

- Un projet Bibliothèque : Camille Lécuyer est accueillie dans notre école au titre d'un service Civique pour la mise en place d'une bibliothèque et d'ateliers de lecture, sur les temps de classe et périscolaires.
- Expression du Goût : Durant la « Semaine du Goût », des parents ont exprimé leur savoir-faire aux plus petits. Puis les enfants ont cuisiné pendant les vacances de la Toussaint afin que l'APEL réalise un joli livre des recettes de l'école, illustré de la photo du cuisinier avec sa réalisation... pour le plaisir de toutes les familles !

- Expression du corps : nous avons eu la chance de pouvoir assister à un spectacle du Cirque Gruss, avant le deuxième confinement... Et en novembre, nous avons aussi pu reprendre le cycle de piscine pour les CE1-CE2.
- Exploration du monde : nous suivons de près le Vendée Globe dans les classes à partir du CE1, et en GS-CP c'est un tour du Monde des Noël qui a interpellé les enfants.
- En expression littéraire, nous avons entamé un cycle sur les contes, et nous avons abouti ce travail de groupe lors d'une formidable soirée « Contes et Lumières » qui a eu lieu le 8 décembre. Créativité et mise en scène étaient au rendez-vous !

- Toujours pour continuer dans la magie, l'APEL nous a offert un spectacle de magie à l'école... de la fascination pour tous les enfants !
- Expression de la générosité et de la Fraternité : décembre était le mois de l'Avent Solidaire. Nous avons ainsi décidé d'écrire des cartes aux personnes seules de notre entourage et aux habitants de la maison de retraite de Veyrier. Nous avons participé à l'opération « Noël Solidaire » diffusée par la Paroisse. Le dernier jour, nous avons pu accueillir les deux prêtres de la Paroisse, pour la Célébration de Noël : joli moment de partage autour des valeurs portées par l'église !



Danse de Noël chez les GS-CP



Soirée « Contes et Lumières » chez les CE1-CE2-CM1-CM2



Spectacle de magie chez les maternelles et CP

- Enfin, en 2021, nous continuerons à travailler sur l'Expression avec la mise en place d'ateliers théâtre notamment... À suivre !



Menthon en 1919 et 1920

La Commune demande l'autorisation d'instituer la taxe de séjour pour « les hôtels de tous ordres dont un palace, les maisons villas meublées, créées, restaurées, aménagées selon les styles et goûts modernes, ainsi que pour les projets en cours d'exécution de constructions d'hôtels et villas d'occupation à la belle saison. Ces offres d'hébergement assurent à Menthon un attrait nouveau, un séjour confortable, varié et facile à ses hôtes de séjour ou de passage ».

En effet, le Conseil Municipal (séance du 16 février 1919) « considère que la population indigène de 692 habitants au recensement de 1911, quoique diminuée dans une proportion importante par les conséquences et les années de guerre tant par ses enfants victimes glorieuses tombées au champ d'honneur que par ses morts au foyer, victimes des sacrifices et douleurs imposés, ne peut trouver dans la superficie arable, cultivable très restreinte de la commune une culture suffisante pour son occupation ni une production correspondant à ses besoins, qu'il y a donc lieu de lui créer d'autres ressources afin de la soustraire à un exode inévitable ».

Cette délibération nous donne une photographie de la situation de la Commune au lendemain de la 1ère Guerre Mondiale : diminution de la population, exode rural, agriculture de subsistance qui s'avère insuffisante. Face à cette situation, le développement du tourisme apparaît comme l'une des solutions de développement de la commune qui depuis avant 1914, s'est engagée dans la création de routes et promenades, à l'aménage de conduites et canalisations d'eau potable, à l'installation de bornes fontaines dans chaque hameau, à l'aménage du courant électrique de force et lumière et autres dispositions d'assainissement et d'hygiène.

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal est informé que la Société des Forces du Fier doit établir le courant électrique au hameau de Ramponnet et mettre en place les abonnements d'éclairage et de lumière. Le conseil municipal donnera son accord en avril 1920 pour la concession de traversée des chemins ruraux et vicinaux pour la création des lignes aériennes nécessaires.

Le 11 mai 1919, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par suite des difficultés liées à l'état



de guerre subi ces quatre dernières années, les chemins vicinaux de la commune n'ont pas été entretenus à l'état de viabilité.

Il explique que les inondations, crues d'eau subies au mois de janvier 1919 (torrents d'eau venus à cette date du Mont Veyrier, de Lanfon et de toutes les altitudes qui nous entourent) ont rempli de gravier les déblais et fossés, creusé des ornières au travers des chemins et que par suite, la plupart sera bientôt impraticable s'il n'y est fait d'urgence l'entretien utile. Il observe que les ressources vicinales de la commune où il ne se pratique plus de prestations en nature depuis le début de la guerre (août 1914) sont réduites des 2/5ème de ce qu'elles donnaient précédemment. Le conseil sollicite l'aide du département et de l'Etat pour l'entretien des routes qui a été négligé durant la période de guerre.

Les dépôts de gravier le long des ruisseaux sont dégagés et reportés sur les chemins vicinaux. L'embouchure du Biollon est dégagée et les matériaux sont utilisés également au rechargement et à l'entretien des voies. Mais la commune ne dispose d'aucun crédit pour le paiement de la main d'œuvre employée à l'extraction des graviers, aux transports faits et à faire de ceux-ci, à leur étendage, cassage et travail d'agrégation.

De même, la Commune engage une dépense urgente pour la réfection du plan incliné au service des bateaux de charge ou décharge (transports de marchandises et de matériaux) établi entre le lac et la place du Port.

Pour le financement de tous ces travaux, le Conseil Municipal décide de recourir à un emprunt de 2.500 francs auprès d'un particulier à un taux qui ne pourra excéder 5 %.

En mai 1919, le Conseil Municipal vote une inscription budgétaire de 350 Francs pour les fêtes de la Victoire, drapeaux et décoration des bâtiments communaux. Puis, en août 1919, « respectueux des enfants morts pour la France au Champ d'Honneur de la guerre 1914-1918, reconnus jusqu'à ce jour au nombre de 26 (le chiffre définitif sera de 30 ; puis porté en 2019 à 31), décide, ; comme hommage de reconnaissance à leur mémoire qu'il sera édifié sur l'emplacement de l'ancien cimetière entre l'église de Menthon, façade nord-ouest et la route de grande communication et la propriété Provent (aujourd'hui propriété Calliès), un monument commémoratif portant inscription de leurs noms, prénoms, millésime de naissance et de décès, avec entourage en pierre taillée et fer forgé rappelant aux mères, aux épouses, aux enfants la reconnaissance de la Commune à leurs chers disparus et leur assurant, après la prière à l'église proche, la garde de la fleur bénie du souvenir qu'ils y viendront déposer ».

Le conseil lance alors une souscription pour l'installation de ce monument.

(Le monument qui sera édifié en 1922 sur cet emplacement sera un peu différent de celui du premier projet de 1919).

Le Conseil Municipal fixe la date de la fête de la Victoire en la faisant coïncider avec la fête annuelle de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Menthon. « Cette fête sera celle de tous les habitants de Menthon, riches ou pauvres. Elle sera célébrée en hommage de reconnaissance à l'honneur des mobilisés, dès leur retour le dimanche 5 octobre 1919, date présumée de la démobilisation générale ».

N.B. : La démobilisation n'a lieu qu'à l'automne 1919 ; soit un an après la victoire de 1918. En effet le Gouvernement Français craignait que l'Allemagne ne reprenne les hostilités.

Il faudra attendre la loi du 24 octobre 1922 pour que la commémoration de la victoire et de la paix soit fixée au 11 novembre de chaque année.

Par ailleurs et, autre conséquence des années de guerre, le Conseil Municipal décide de relever de façon importante le tarif de l'abonnement au service de l'eau car le prix des matériaux (canalisations, tuyaux et pièces diverses) a doublé, voire triplé du fait de la guerre.

Les élections municipales se déroulent les 30 novembre et 7 décembre 1919. Philibert d'Orlyé est réélu Maire de la Commune.

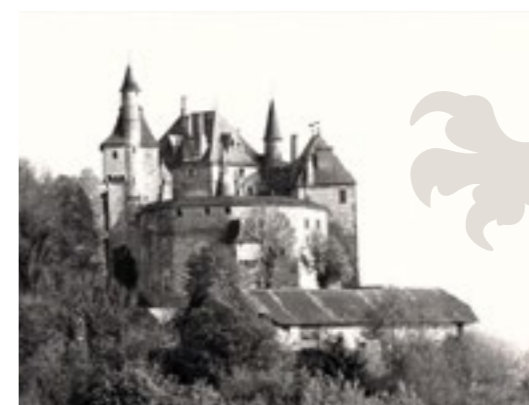
En février et mai 1920, le Conseil Municipal relance le dossier de demande de classement de la Commune en ces termes :

« Le Conseil demande que la Commune de Menthon, appelée la « Nice de la Savoie », vu sa situation géographique, son climat sain et tempéré, la facilité des communications pour son accès, l'avantage de ses eaux minérales par l'exploitation de l'établissement thermal élevé sur la rive du lac, soit créée et reconnue station climatique hydrominérale au titre de station hydro climatique ».

Lors du vote du budget en juin 1920, on peut noter :

- La fixation à 100 frs pour l'indemnité pour 1920 au sonneur communal : Monsieur Jean Arragain ainsi que le versement d'une somme de 100 frs pour les réparations urgentes qu'il a effectuées pour les leviers des cloches et la mise en état des cordages.
- L'allocation d'une aide de 150 frs à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers reconstituée fin 1919 à un effectif supérieur au précédent, recruté parmi les jeunes gens rentrés de la mobilisation.

Le 11 novembre 1920, « la fête commémorative de la proclamation de la III^e République et du 2^e anniversaire de la signature de l'armistice demandée par l'Allemagne, a été annoncée dès le matin par la sonnerie à grande volée des cloches et des salves d'artillerie. (À noter que la journée du 11 novembre ne deviendra la date officielle de la victoire qu'à compter de la loi de 1922).



À 8 h du matin, messe commémorative ordonnée par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers pour honorer la mémoire des 26 morts de la Commune au Champ d'Honneur (le chiffre définitif sera porté à 30 puis, en 2019, à 31) pour la France, la justice, le droit, la liberté et la garantie de la patrie indépendante.

Y assistaient le Conseil Municipal, les enfants des écoles, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers en uniforme, sans aucune absence ni de soldat ni d'officier. L'église de Menthon était avantageusement parée de drapeaux aux couleurs françaises et alliées et le catafalque dressé au cœur de l'église était orné de chrysanthèmes, fleurs du souvenir et de regret aux morts.

Les monuments publics étaient pavoisés aux couleurs françaises ».



À l'Honneur Madame Gallay

CENT ANS EN 2020

Gisèle Gallay est née à Annecy le 10 septembre 1920. Son enfance se déroule au gré des affectations professionnelles de son père Monsieur Genoud, chef de gare, en Savoie et Haute-Savoie, successivement à Modane La Praz, Groisy et Saint-Julien-en-Genevois.

À 20 ans, Gisèle travaille à Annecy comme comptable chez SRO devenu SNR. C'est là qu'elle rencontre celui qui deviendra son mari, un véritable coup de foudre. Dans les vestiaires, on lui a attribué le portemanteau à côté de celui d'un beau jeune homme... « Qu'est ce qui s'est passé ce jour-là ? On s'est regardés, c'est comme ça qu'on s'est connus ».

Suite au bombardement de mai 1944, SNR ferme. Gisèle rentre alors dans l'administration où elle fera carrière.

Ils se marient à la fin de la guerre et donnent naissance à deux enfants. Tous les deux feront des études scientifiques. Aujourd'hui elle a 7 petits-enfants et 11 arrière-petits-enfants.



La famille habite à Annecy et vient l'été en vacances à Menthon. En 1951, le couple acquiert une maison, la rénove, puis y emménage définitivement en 1970.

À la retraite, le couple participe au Club des Anciens notamment pour les randonnées en montagne. Ils seront mariés 58 ans.

À l'époque « il n'y avait pas foule à Menthon en dehors de l'été. Maintenant c'est habité de partout ». En face des commerces, c'était une propriété privée, le parking et la poste n'existaient pas encore.

Aujourd'hui, elle trouve que le village est vivant, avec plus de fêtes, plus de magasins. Elle apprécie la bonne qualité des produits chez les commerçants.

Madame Gallay lit chaque jour le Dauphiné, aime cuisiner et sortir faire le tour du village l'après-midi.

« Tout le monde ne veut pas croire que j'ai cent ans ».

Vu son œil pétillant et son beau sourire, je ne le crois pas non plus ! Un bel exemple pour notre village.

À L'HONNEUR MADAME GALLAY



Mairie de Menthon-Saint-Bernard
284, rue Saint-Bernard
74290 Menthon-Saint-Bernard

Tél : 04 50 60 12 88
Fax : 04 50 60 07 60

accueil@mairie-menthon.fr
www.menthon-saint-bernard.fr

